Quelle est la différence entre prix catalogue et prix à la pompe ?

Au sein du Benelux, on entend régulièrement parler de prix catalogue et de prix à la pompe. Mais quelle est la différence réelle entre ces prix ? L'un est-il plus avantageux que l'autre ? S'agit-il de prix négociés ? Qu'est-ce qui est proposé et où ?

Nos clients nous posent souvent des questions au sujet de ces termes. Le présent article a pour but de clarifier la signification de ces termes et explique la raison pour laquelle leur emploi est maintenu. Les prix du carburant dépendent de plusieurs facteurs comme, par exemple, le lieu et même l'heure ; les prix pratiqués par DKV dépendent donc, eux aussi, de tous ces facteurs.

Prix à la pompe

Les prix à la pompe sont tout simplement les prix affichés dans les stations-services. Ces prix basés sur les prix catalogue varient selon la région, le lieu d'implantation de la station service et le franchisé. Dans certains pays, le prix à la pompe peut être majoré.

Prix catalogue

Les prix catalogue sont des prix au détail conseillés ; ils sont officiellement conseillés aux stations par le gouvernement ou les compagnies pétrolières. Les pays du Benelux, par exemple, appliquent les prix catalogue officiels (à l'exception de la plupart des stations ESSO Benelux et de Shell Pays-Bas). Ailleurs en Europe, sont appliqués des prix à la pompe, sauf dans les stations Total qui appliquent, quant à elles, des prix catalogue.

Aux Pays-Bas, les prix catalogue sont déterminés par les compagnies pétrolières, alors qu'en Belgique et au Luxembourg, ils le sont par le gouvernement.

Les carburants tels que l'essence, le gasoil et le GPL étant nocifs pour l'environnement, le gouvernement peut surtaxer leur consommation. Le prix peut également dépendre du marché qui varie par pays. Il peut arriver aussi que ce prix soit préconisé uniquement pour une enseigne de stations-services particulière. La détermination des prix et leur applicabilité peuvent également être différentes d'un marché à un autre. Le prix catalogue n'est donc pas nécessairement identique au prix affiché à la pompe.

Cliquez sur ce lien si vous être curieux de savoir quels sont les prix catalogue et les prix à la pompe actuels dans le Benelux.

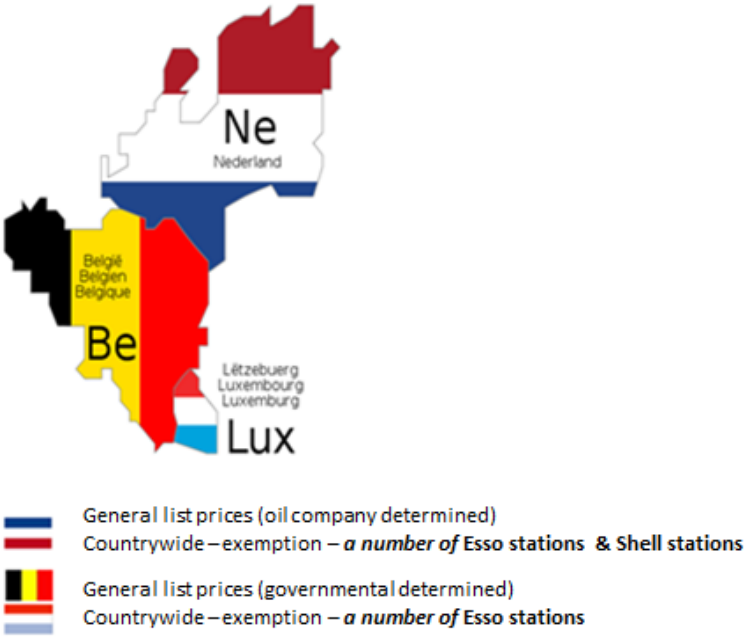

Législation

Les pays du Benelux imposent des dispositions légales sur les ventes de carburant, lesquelles peuvent influencer les prix catalogue. Les prix des carburants sont déterminés en 5 étapes : du prix du pétrole brut à l'étape 1 au prix final à la station-service qui constitue l'étape 5. Le coût du raffinage et celui du transport n'ont pas une très forte incidence ; cependant, les taxes imposées font grimper les prix en flèche. Aux Pays-Bas, les accises s'élèvent à 44%, le prix du carburant étant, par ailleurs, majoré de 21% de TVA. Le prix définitif des carburants est, donc, en majeure partie composé de taxes.

Avantages pour les clients de DKV

DKV Euro Service choisit une démarche permettant à ses clients d'opérer de manière rentable en apportant un soutien à la gestion de leurs dépenses. Faire le plein avec DKV présente les avantages suivants :

- Réseau mondial de plus de 55.000 stations-services affiliées ;
- Restitution de TVA simplifiée via la facturation de DKV ;
- Faibles coûts pour l'usager basés sur des frais de service.
- Résumé simple et transparent de l'ensemble des dépenses sur une seule et même facture de DKV.
- Service administratif motivé et prêt à répondre à vos questions et à solutionner vos problèmes.

Pour avoir un aperçu complet et un complément d'informations relatives aux services de DKV, n'hésitez pas à consulter notre **site Web**.